



DEL 23-055

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 25

L’an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 juin 2023.

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - COMMUNE

Rapporteur : Fanny PIRA

L’exécution du budget de l’exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement cumulé de 2 456 008,07 €

Le besoin de financement de la section d’investissement est d’un montant de 1 006 846.12 €.

Le solde des restes à réaliser génère un solde positif de 623 548,82 €.

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir le besoin de financement de la section d’investissement en tenant compte des restes à réaliser et dans la limite de l’excédent de la section de fonctionnement. Il s’élève donc à 383 297,30 € (1 006 846.12 € - 623 548,82 €).

En complément, il est nécessaire d’intégrer à l’affectation des résultats les nouvelles opérations, notamment celles inscrites dans le cadre de l’affectation provisoire décidée en décembre 2022 avant le vote du BP 2023 pour un montant de 1 557 428,25 euros.

Le montant total à affecter au compte 1068 s’élève donc à 1 940 725,55 euros.



DEL 23-055

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de voter le projet suivant :

	Montants
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
A - Résultat de l'exercice	476 136,29 €
B - Résultat antérieur reporté	1 979 871,78 €
C - Résultat de fonctionnement à affecter	2 456 008,07 €
D - Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 006 846,12 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	623 548,82 €
F = D + E - Besoin de financement de la section d'investissement	383 297,30 €
AFFECTATION	
1/ Réserve Recettes Investissement 1068 (G = au moins la couverture du besoin de financement F)	1 940 725,55 €
2/ report en section de fonctionnement	515 282,52 €
Déficit reporté	1 006 846,12 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget principal comme évoqué ci-dessus.

VOTE : POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 juin 2023,

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire
Damienne FLEURY

